

**Avenant n° 1 au règlement du jeu Facebook Franprix  
« Les Franprissimes »**

Nous vous informons que, pour des raisons techniques, la Société Organisatrice du jeu Facebook Franprix « Les Franprissimes » a décidé de modifier l'article 5 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU du règlement complet déposé le 23 septembre 2014 auprès de l'étude de Maître Denis Calippe et Thierry Corbeaux, Huissiers de Justice, 416, rue Saint Honoré – 75008 PARIS.

L'article 5 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU est désormais rédigé comme suit :

**« Article 5 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU »**

*La participation au Jeu est ouverte du 2 octobre au 12 octobre 2014 inclus (la date et l'heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice faisant foi).*

*Le Jeu est accessible 24 H sur 24 à l'adresse Internet suivante : <https://www.facebook.com/franprix> (ci-après dénommé le « Site »), sous réserve notamment d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs du Jeu.*

*Il est interdit de jouer avec plusieurs comptes Facebook appartenant à la même personne. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un candidat qui utiliserait plusieurs comptes Facebook.*

*Pour participer au Jeu, le candidat doit respecter les étapes suivantes :*

1. **Se connecter au Site** et cliquer sur l'onglet jeu « **Les Franprissimes »**

2. **Autoriser l'application Jeu :**

2.1 *Si le candidat n'a pas déjà autorisé l'application :*

- Une pop-up Facebook s'affiche,
- le candidat se voit demander les autorisations nécessaires au bon fonctionnement de l'application et à la récupération de ses informations personnelles Facebook.
- le candidat est dirigé vers une page sur laquelle se trouve un bouton « Pour Jouer » : il doit alors cliquer sur le lien « Passez cette étape pour jouer » afin d'accéder au jeu.

*S'il n'autorise pas l'application, il est redirigé vers un écran de fin du Jeu.*

2.2 *Si le candidat a déjà autorisé l'application :*

- Aucun pop-up n'apparaît et l'utilisateur accède directement au jeu.

3. **Compléter le formulaire :**

*Après avoir participé dans les conditions ci-dessus, le joueur doit valider sa participation en complétant et validant le formulaire :*

- Sur la page formulaire, remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription en indiquant ses nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, adresse postale, ville et code postal,

- Les champs facultatifs sont : le numéro de carte de fidélité Franprix composé des 13 chiffres sans espace du code-barres figurant sur sa carte de fidélité Franprix et la case à cocher « Je souhaite recevoir par email ou SMS des informations commerciales de la part de Franprix » s'il souhaite recevoir par courrier électronique ou SMS des informations commerciales de la part de Franprix ;
- Cliquer sur « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu et les règles de confidentialité » ;
- Une fois les informations personnelles complétées, cliquer sur « Valider ma participation » pour confirmer sa participation.

*Il est rappelé que tous les champs du formulaire d'inscription indiqués comme obligatoires doivent être renseignés.*

*Il est précisé que cette étape n'est pas nécessaire si le candidat a déjà complété le formulaire lors d'une précédente participation.*

#### **4. Mécanisme du Jeu**

*L'écran de jeu apparaît et le candidat doit alors actionner le bras de la machine à sous et une combinaison de trois signes apparaît.*

*Trois combinaisons gagnantes peuvent apparaître :*

- *Trois cochons : le candidat remporte une carte de fidélité créditée d'un montant de 100€ ;*
- *Trois logos « Franprix » : le candidat remporte une box Franprix ;*
- *Trois étoiles : perdu, le candidat peut retenter sa chance.*

*Si le candidat remporte un lot, il est contacté par email par la Société Organisatrice.*

*Le joueur perdant peut retenter sa chance en invitant un ami en cliquant sur le bouton « invitez un ami pour rejouer ».*

*Un candidat ne peut participer plus de trois fois par jour.*

*De manière générale le participant s'engage à communiquer avec exactitude l'ensemble des informations demandées afin notamment de permettre à la Société Organisatrice de lui adresser sa dotation.*

*Toute inscription inexacte, incomplète, fantaisiste, non conforme aux dispositions du présent règlement ou qui montre après vérification que le participant a utilisé une fausse identité, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation du lot éventuellement gagné. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. »*

*Les autres dispositions du règlement complet demeurent inchangées.*

*Le présent avenant a été déposé en l'étude de Maître Denis Calippe et Thierry Corbeaux, Huissiers de Justice, 416, rue Saint Honoré – 75008 PARIS, auprès de laquelle est déposé le règlement complet du jeu.*